

# FESTIVAL des CONFRERIES en ARDENNE à CHARLEVILLE-MEZIERES



**Du Jeudi 05 au Lundi 09 MAI 2022**  
**5 jours/ 4 nuits**

Lancé en 2004 par une poignée de bénévoles passionnés, le festival des confréries en Ardenne est unique en son genre en France. Il réunit chaque année, au cours du premier week-end de mai, une cinquantaine de confréries françaises et belges, sur la place Ducale de Charleville-Mézières, chef-d'œuvre de l'architecture du XVIII<sup>e</sup> siècle.



Durant ces deux jours, les confréries proposent aux visiteurs de découvrir les produits et les recettes qu'elles s'attachent à promouvoir. Mieux qu'un marché de produits du terroir, c'est le patrimoine gastronomique et culturel de nos régions qui est ainsi mis à l'honneur puisque la plupart de ces spécialités gastronomiques ne s'exportent qu'à l'occasion du festival ardennais. D'un accès totalement gratuit, la manifestation contribue à transmettre ce qui fait la richesse et la diversité de nos terroirs, dans une ambiance haute en couleur, confortée par un défilé de

toutes les confréries dans les rues de la ville. Chaque année, une confrérie française ou belge est désignée confrérie invitée d'honneur. Elle organise devant le public un chapitre exceptionnel au cours duquel personnalités et membres d'autres confréries sont intronisés. Le festival des confréries en Ardenne, c'est un rendez-vous avec les terroirs, dans ce qu'ils ont de plus authentique et de plus convivial. Un rendez-vous avec notre patrimoine. Et une fête qui ne demande qu'à être partagée par tous.

**VOS HOTELS : HOTEL de PARIS\*\*\* à DIJON et HOTEL KYRIAD\*\*\* à CHARLEVILLE MEZIERES**

## Charleville-Mézières



## Dijon



## **TOURACO VOYAGES**

Résidence « Les Terrasses Lakanal » - Appt 204 - 10, rue de Chanzy - 11100 NARBONNE  
Tél : 04.68.32.62.02 Mail : contact@touraco.fr

## VOTRE PROGRAMME

### JOUR 1 : JEUDI 05 MAI : PERPIGNAN / DIJON

**07h00** : Départ de **Perpignan**, puis ramassage sur **Narbonne, Béziers, Sète, Nîmes**.



Route pour **Dijon** (643 kms)

**Déjeuner pique-nique offert par l'Académie.**

Arrivée à **Dijon** dans l'après-midi. Installation à l'**hôtel Paris\*\*\***

Fin d'après-midi libre pour **découverte de la ville avec la « Confrérie de la Moutarde de Dijon ».**

**Dîner au restaurant à Dijon.** Retour à pied à l'hôtel pour logement

### JOUR 2 : VENDREDI 06 MAI : DIJON / SEDAN et SON CHATEAU / CHARLEVILLE-MEZIERES

Petit déjeuner à l'hôtel. **Chargement des bagages dans l'autocar**

**07h45** : départ pour **Sedan** (398 kms). Arrivée vers **12h30**.

**Déjeuner au restaurant à Sedan.**

**14h45** : **entrée et visite guidée du Château de Sedan, le plus Grand Château Fort d'Europe** : Découvrez les bastions, remparts et les nombreuses techniques et astuces qui ont fait du château une forteresse imprenable. Accompagné de votre guide, vivez un moment hors du temps accompagné par l'un de nos guides et laissez-vous emporter par les histoires du plus grand château fort d'Europe ! (durée 1h15)



Puis continuation sur **Charleville-Mézières** (18 kms). Installation à l'**hôtel Kyriad de Charleville Mézières**.

**19h00** : **Ouverture Officielle du Festival, en Mairie de Charleville-Mézières** (400 mètres à pied de l'hôtel)

**Dîner au restaurant à Charleville-Mézières.** Logement à l'hôtel.

### JOUR 3 : SAMEDI 07 MAI : FESTIVAL DES CONFRERIES à CHARLEVILLE MEZIERES

Petit déjeuner à l'hôtel

**Journée libre organisée par le Festival des Confréries**

**Déjeuner et dîner à la charge de chacun, sur le site du Festival.**

Logement à l'hôtel

### JOUR 4 : DIMANCHE 08 MAI : FESTIVAL DES CONFRERIES à CHARLEVILLE

Petit déjeuner à l'hôtel

**Journée libre organisée par le Festival des Confréries**

**Déjeuner et dîner à la charge de chacun, sur le site du Festival**

Logement à l'hôtel

### JOUR 5 : LUNDI 09 MAI : CHARLEVILLE-MEZIERES / CHAMPAGNE FOISSY-JOLY/PERPIGNAN

Petit déjeuner à l'hôtel.

**Chargement des bagages dans l'autocar**

**08h00** : **Route pour Noë-les-Mallets** (250 kms)

Arrivée en fin de matinée à **la Propriété de Champagne Foissy-Joly : accueil par les propriétaires : Le champagne**

*Foissy Joly est d'abord **une affaire familiale**. Depuis quatre générations, ils cultivent leurs propres vignes et élaborent leur vin avec exigence et délicatesse. Ils associent le respect de la tradition avec l'utilisation de matériel moderne, pressoir et cuverie notamment. Situé au cœur de la Côte des Bar, le charmant petit bourg de Noë-les-Mallets abrite leurs caves. Leur vignoble s'étend autour du village jusqu'à Essoyes, célèbre pour avoir accueilli le peintre Auguste Renoir et son atelier. Cet héritage du passé confère à leurs vins toute la qualité et la finesse qui en font un champagne d'exception.*

*Aujourd'hui, Frédéric Joly assure le développement de l'exploitation et continue à élaborer ses vins tout en perpétrant la tradition des méthodes champenoises.*

**Dégustation de Champagne avec buffet dînatoire**

**14h30** : **retour sur Perpignan** (782 kms)

**Dîner en cafétéria en cours de route.** Arrivée en toute fin de soirée



## **TOURACO VOYAGES**

Résidence « Les Terrasses Lakanal » - Appt 204 - 10, rue de Chanzy - 11100 NARBONNE

Tél : 04.68.32.62.02 Mail : contact@touraco.fr



## **INFORMATIONS IMPORTANTES**

- **EN RAISON du SUCCES du FESTIVAL des CONFRERIES en ARDENNE, et d'une OFFRE HÔTELIÈRE TRÈS RESTREINTE sur CHARLEVILLE-MEZIERES, LA CLÔTURE des INSCRIPTIONS AURA LIEU LE 15 JANVIER 2022.**
- **L'INSCRIPTION A CE VOYAGE NECESSITE :**
  - **D'ÊTRE en POSSESSION d'UN PASS SANITAIRE JUSTIFIANT D'UNE VACCINATION COMPLETE, SELON LES OBLIGATIONS SANITAIRES en VIGUEUR AU MOMENT du DEPART.**
  - **LE RENVOI de LA FICHE d'INSCRIPTION CI-JOINTE, ACCOMPAGNEE de VOTRE CHEQUE d'ACOMPTE à l'ORDRE de « L'ACADEMIE des CONFRERIES du LANGUEDOC ROUSSILLON »**

### **FESTIVAL des CONFRERIES à CHARLEVILLE-MEZIERES**

#### **5 JOURS / 4 NUITS**

### **PRIX PAR PERSONNE : Entre 550 € et 595 €\***

*\* Le prix définitif sera calculé en fonction du nombre exact de personnes par autocar, à la clôture des inscriptions, le 15/01/2022*

#### **Le prix comprend :**

- Le transport en autocar
- 1 nuit avec petit déjeuner, base chambre double, à l'hôtel de Paris\*\*\* à Dijon
- 3 nuits avec petit déjeuner, base chambre double, à l'hôtel Kyriad\*\*\* à Charleville Mézières
- La taxe de séjour
- L'entrée et la visite guidée du Château de Sedan
- Le déjeuner pique-nique le jeudi 05 mai (vin inclus)
- Le dîner au restaurant à Dijon, le jeudi 05 mai (vin inclus)
- Le déjeuner au restaurant à Sedan, le vendredi 06 mai (vin et café inclus)
- Le dîner au restaurant à Charleville-Mézières le vendredi 06 mai (vin inclus)
- 1 dégustation de Champagne Foissy-Joly, le Lundi 09 mai
- 1 déjeuner « buffet campagnard » à la propriété Foissy-Joly (vin et café inclus), le lundi 09 mai
- Le dîner en cafétéria d'autoroute le lundi 09 mai
- L'assurance « Multirisque Confort » annulation/rapatriement (incluant épidémies/pandémies). Voir Pdf

#### **Le prix ne comprend pas :**

- Le supplément chambre individuelle : + 168 € par personne pour les 4 nuits (attention nombre de singles limité)
- Les déjeuners des 07 et 08 mai sur le site du Festival
- Les dîners des 07 et 08 mai sur le site du Festival

***Devis et programme établis en fonction des données tarifaires et sanitaires connues au 01/12/2021 : sous réserve d'augmentation et modification des restrictions sanitaires jusqu'au jour du départ***

#### **TOURACO VOYAGES**

Résidence « Les Terrasses Lakanal » - Appt 204 - 10, rue de Chanzy - 11100 NARBONNE  
Tél : 04.68.32.62.02 Mail : contact@touraco.fr

# Votre Assurance Voyage

## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 et  
GROUPAMA D'OC, Agrément n°4064011 – Entreprises d'assurance  
agrées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : EVOLUTION INDIVIDUEL MULTIRISQUE CONFORT N°6325

Mutuaide



Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

### Qu'est-ce qui est assuré ?

#### ✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Motif médical (y compris épidémie/pandémie), accident, décès
- Refus d'embarquement suite à prise de température
- Toutes causes justifiées

Jusqu'à 50 000 € par personne et 135 000 € par évènement

#### ✓ DEPART MANQUE / RETOUR MANQUE

Jusqu'à 1 000 € par personne et 10 000 € par évènement

#### ✓ BAGAGES

Jusqu'à 2 000 € par personne et 20 000 € par évènement

#### ✓ RETARD DE TRANSPORT

Jusqu'à 200 € par personne et 2 000 € par évènement

#### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Transport / rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Retour des enfants de moins de 15 ans
- Présence en cas d'hospitalisation
- Prolongation de séjour à l'hôtel
- Frais d'hôtel (y compris en cas de mise en quarantaine)
- Frais médicaux à l'étranger jusqu'à 150 000 € par personne et 500 000 € par évènement
- Rapatriement du corps
- Retour prématuré
- Frais de recherche et de secours jusqu'à 4 500 € par personne et 9 000 € par évènement
- Avance de fonds jusqu'à 1500 € par personne
- Assistance juridique à l'étranger

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR ET D'ACTIVITES** Jusqu'à 10 000 € par personne et 100 000 € par évènement

#### ✓ VOYAGE DE COMPENSATION

Jusqu'à 2 500 € par personne et 5 000 € par évènement

#### ✓ RESPONSABILITE CIVILE

Jusqu'à 4 500 000 € par évènement

#### Option FLEXI ANNULATION (N°6327)

Annulation sans justificatif – jusqu'à 5 000€ par personne et 45 000 € par évènement – Franchise de 30% avec un minimum de 150 € par personne



## Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



## Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



## Quelles sont mes obligations ?

### - A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

### - En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

### Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage », et « Départ manqué », prennent effet le jour de la souscription du présent contrat. Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

### Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

### Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage », et « Départ manqué » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.



**MUTUAIDE ASSISTANCE.** 126, rue de la Piazza - CS 20010 – 93196 Noisy le Grand CEDEX. S.A. au capital de 12 558 240 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des Assurances RCS 383 974 086 Bobigny – TVA FR 31 3 974 086 000 19.